

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Jeudi 28 janvier 2016 de 20 h 30

L'an deux mil quinze et le jeudi vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme Odette VERNET est élue secrétaire de séance.

14 Présents : AUZAS Françoise, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DAGIER Jean-François,
GADAIX Gérard, GINESTE Paul, HAD Abdelhak, IMBERT Juliette,
MENN BRESSOT Françoise, MOUNIER Gaëlle, PASTRE Colette, SAUCLES Gérard,
TALLON Jean, VERNET Odette.

5 Absents : LEVY-VALENSI Stéphane ayant donné pouvoir à MOUNIER Gaëlle,
PATRICE Thérèse ayant donné pouvoir à PASTRE Colette,
POT Laurent ayant donné pouvoir à TALLON Jean,
RIGAUD Caroline ayant donné pouvoir à CHARRE Cyril,
AUZAS Xavier.

COMPTE RENDU de la SEANCE du 14 DECEMBRE 2015 :

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01 : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2016-2017 DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE RELATIVE A L'ASSITANCE AUX DOSSIERS RETRAITES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°02 : **PROJET CONVENTION AVEC LA VILLE D'AUBENAS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS RESIDANT HORS AUBENAS EN CLIS 4 A L'ECOLE BEAUSOLEIL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des conventions proposées par la ville d'Aubenas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents nécessaires à leur exécution.

Délibération n°03 : CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES POUR LE CYCLE DE NATATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE LABLACHERE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention proposée par le Président du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-022 du 24 mars 2015 relative à la participation financière à la piscine de Lablachère (SMAM) pour les enfants scolarisés à Vallon Pont d'Arc en classe CLIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n°04 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Vu la délibération n°2015-080 du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 relative au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Considérant la procédure de consultation en cours afin d'arrêter le Schéma Départemental définitif,

Suite à la réunion du 23 décembre 2015 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix Pour et 2 voix Contre (MOUNIER, LEVY-VALENSI) :

- est favorable à la création d'une Communauté d'Agglomération autour d'Aubenas proposée par Monsieur le Préfet de l'Ardèche en vue de créer les conditions de synergies propices à un véritable développement au bénéfice des populations,

- confirme sa demande tendant à être autorisée par Monsieur le Préfet de l'Ardèche, à se retirer de la Communauté de communes « Berg et Coiron », en vue d'une adhésion à la future Communauté de communes d'Aubenas-Vals élargie ou à la Communauté d'Agglomération à créer.

Délibération n°05 : **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 2 décembre 2015, le conseil communautaire de la CDC Berg et Coiron a décidé d'adopter le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Dans cette perspective, par délibération du 14 décembre 2015, le conseil municipal a demandé que l'attribution de compensation de 273 000 euros versée annuellement à la commune au titre de la zone d'activité d'intérêt communautaire de Lavilledieu *« soit incluse dans le calcul global des compensations à verser à la commune de Lavilledieu dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique. »*

Lors du conseil communautaire du 27 janvier 2016, a été mise au vote la détermination des attributions de compensation prévisionnelles pour 2016, conformément aux dispositions de l'article de l'article 1609 nonies C - V du code général des impôts qui prévoient que le conseil communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation.

Les éléments préparatoires diffusés avant le conseil communautaire comportaient :

- d'une part, une évaluation des produits à intégrer au sein de l'attribution de compensation de chaque commune, sans inclure la problématique des zones d'intérêt communautaire des communes de Lavilledieu et de St Jean le Centenier ;
- d'autre part, l'indication suivante : *« En ce qui concerne la reprise des attributions de compensation versées annuellement aux communes de St Jean le Centenier et Lavilledieu au titre des zones d'activité d'intérêt communautaire, le conseil communautaire s'est engagé à maintenir en 2016 le versement des sommes perçues antérieurement (273.000 € à la Commune de Lavilledieu et 6.020 € à la Commune de St Jean le Centenier). Il a confié à la CLETC la définition du montant de ces attributions de compensation pour les années suivantes. »*

En dépit de la demande présentée en ce sens par Monsieur le Maire conformément à la délibération du 14 décembre 2015 précitée, le conseil communautaire a refusé d'inclure ce dernier engagement dans le texte de la délibération soumise au vote, en indiquant que la question sera traitée, comme chaque année, uniquement au moment du vote du budget communautaire.

Le Conseil municipal, après délibération, considérant :

- que, du fait de la distinction opérée entre une attribution de compensation prévisionnelle hors zone d'intérêt communautaire soumise au vote et une attribution de compensation « dérogatoire » spécifique à la zone d'intérêt communautaire non votée, le conseil communautaire de la communauté de communes ne garantit pas clairement le maintien du versement en 2016 des 273.000 € perçus antérieurement au titre de la zone d'activité ;
- que la réponse apportée par le conseil communautaire ne tient ainsi pas compte de la demande formulée par le conseil municipal dans sa délibération du 14 décembre 2015 ;

exprime son opposition à 16 voix Pour et 2 voix Contre (MOUNIER, LEVY-VALENSI) au montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2016 déterminé par le conseil communautaire sans inclure, dans son calcul, l'attribution de compensation de 273.000 euros perçus par la commune les années précédentes au titre de la zone d'activité de Lavilledieu.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Françoise AUZAS :

- Le recensement de la population se déroule normalement (21 janvier 2016 au 20 février 2016). Les habitants peuvent se faire recenser par internet. Après une semaine de collecte, plus de 52% des habitants se sont faits recenser. Mme. Céline PIQUET est venue renforcer l'équipe pour s'occuper de la saisie et du contrôle informatique des opérations notamment par internet.

- Colette PASTRE :

- Le programme culturel du Cloître (du 23 janvier 2016 au 27 août 2016) de « Côté Cour » est arrêté et prêt à être diffusé.
- Le CCAS a collecté et versé une somme de 750 € au Téléthon.

- Jean TALLON :

- Le dépôt des dossiers d'autorisation d'urbanisme est en très forte augmentation depuis le début de l'année. La mise à jour du règlement du PLU pour les zones AU est lancée.

- Gérard GADAIX :

- Le chauffage réversible de la salle des Associations a été changé après la visite de l'expert de l'assurance.

- Sylvie CROS :

- Remerciements des Associations lors de leurs assemblées générales pour les subventions et l'aide logistique communales ;
- Les dossiers des demandes de subventions 2016 sont à déposer avant le 29 février prochain dans le cadre de l'élaboration du budget communal à voter avant le 31 mars 2016.
- Loto de l'Automne Villadéen le 31 janvier 2016.

- MOUNIER Gaëlle :

- Demande d'installation de cendriers à l'entrée de l'école élémentaire.
- Référendum proposé pour la sortie de la commune de la Communauté de communes « Berg et Coiron » et l'entrée dans la future Communauté d'agglomération du grand bassin albenassien.

- Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :
 - . Les réunions des quartiers sont fixées au 1, 2 et 3 mars 2016 et seront diffusées dans les prochains jours par la lettre d'information municipale ;
 - . La pré-réception des travaux du Barry aura lieu le 4 février 2016 ;
 - . La salle des Associations a été prêtée le 8 mars 2016 dans le cadre d'échanges d'étudiants universitaires du programme Erasmus ;
 - . Remerciements à la municipalité de la famille MOUNIER pour la mise à disposition d'une salle suite au décès de Richard.

La présente séance est ainsi levée à 21 heures 30.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 3 février 2016 conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire
Gérard SAUCLES

